

## 10. Recours :

Chaque participant au concours en approuve, de par sa participation, explicitement le règlement et s'abstient de tout recours en justice ou plainte à l'encontre du jury ou de ses organisateurs.

## 11. Publication – Propriété :

Chaque participant accepte, même si son travail n'est pas primé, que les documents qu'il a envoyés puissent être utilisés, par les organisateurs, à des fins de publication, sans paiement de droits.

Les documents envoyés deviennent propriété des organisateurs. Ils peuvent éventuellement être restitués, sur demande, au participant, en original ou en copie.

Les organisateurs déclinent, par ailleurs toute responsabilité pour tout dégât ou perte éventuelle de documents.

## 12. Contestations :

Toute contestation éventuelle concernant l'exécution de ce règlement sera réglée le mieux possible par le jury ou l'organisateur.

# Instructions pour la remise des travaux

- Il n'y a pas de défense devant un jury
- Chacun introduit sa candidature comme il l'entend : copie mémoire, résumé présentation PowerPoint, CD (préférence), maquette (encombrant), par courrier ou par e-mail.
- Nous demandons de toute façon :
  - Les coordonnées complètes du candidat et de l'école où il a introduit son projet
  - Un résumé sur ½ A4 en français et en néerlandais (important pour la presse)
  - Une ou deux photos haute définition (sur un CD) illustrant votre réalisation (pour la presse et pour une présentation à la séance académique de distribution des prix)
- Les prix sont remis lors d'une séance académique programmée pour 2014
- Les travaux doivent être rentrés pour fin janvier 2014, à l'adresse suivante (courrier ou e-mail)

**A l'attention de Madame Claire Eelens  
Fédération de l'Industrie du Verre  
Boulevard de la Plaine 5  
1050 Bruxelles  
Tél. 02/542.61.24 – e-mail : [claire.eelens@vgi-fiv.be](mailto:claire.eelens@vgi-fiv.be)**